

Un plaidoyer de Berryer

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **7 (1869)**

Heft 24

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-180420>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

d'observations qu'il a continuées à Morges, de 1851 à 1864, sur la déclinaison de l'aiguille aimantée. Il a trouvé que cette déclinaison était inférieure à celle de Paris, prise au même moment, d'une quantité variant de 3°,1 à 3°,5, en moyenne 3°,3, soit 3°, 18'.

Ces chiffres sont remarquables par leur concordance. Ils indiquent qu'en 1814, où la déclinaison de l'aiguille aimantée a atteint son maximum à Paris, soit 22° 34', la déclinaison était dans notre pays de 19° 15' environ. Au commencement de 1869, la déclinaison était à Paris de 18° 20' (d'après un renseignement fourni par M. L. Dufour); elle est donc, dans notre canton de 15°, exactement. Nous attirons l'attention de MM. les commissaires-arpenteurs sur ce chiffre qui a une réelle importance pour l'orientation des plans qu'ils lèvent en ce moment.

M. *Cauderay* donne la description d'un coup de foudre qui frappé la ligne télégraphique près de la gare de Fribourg, le 21 mai dernier. La foudre est tombée pendant la transmission d'une dépêche; à la jonction du fil de la gare avec celui de la ligne, il y a eu éclat, la pince qui sert à la réunion des fils a été fondue en partie, et le fil de la gare, plus faible que l'autre, a été pulvérisé à son extrémité.

S. C.

*** le 8 juin.

Monsieur le Rédacteur,

Votre journal, tantôt sérieux, tantôt plaisant, s'occupe de toutes sortes de questions, et, en somme, sait intéresser ses lecteurs et leur plaire.

Pourrais-je donc aujourd'hui leur soumettre, par votre entremise, une question grammaticale, qui ne manque pas d'avoir quelque chose de piquant?... Voici cette question.

Le mot français *aujourd'hui* est-il un seul mot, ou bien doit-il être compté pour *deux*, ou bien encore pour *quatre*, ou pour *cinq* mots?

Cette question, me direz-vous peut-être, nous paraît de peu d'importance, et si l'on consulte les grammaires et les dictionnaires de la langue française, ils vous diront tous, sans exception, qu'*aujourd'hui* est un *adverbe*, qui s'écrivait autrefois *au jour de hui*; ce dernier mot, *hui*, étant un vieux mot français, dérivé du latin *hodie*, qui signifie, lui tout seul, ce que nous exprimons par notre mot composé: *aujourd'hui*. L'abbé Girard voulait même (et il avait raison) qu'on supprimât l'apostrophe. Mais il est resté seul de son avis. Personne n'a adopté cette orthographe après lui. — Quoi qu'il en soit, ce mot, par sa signification, et en dépit de sa forme et de l'étymologie, a toujours été, je crois, considéré comme un seul mot, jusqu'à la décision prise par la direction des télégraphes suisses, du mois de novembre 1868, qui a prononcé que le mot *aujourd'hui* devait être compté dans une dépêche *pour deux mots*, et qui a rechargé, en conséquence, de 25 centimes, une dépêche expédiée antérieurement, parce que ce mot: *aujourd'hui*, qu'elle renfermait, n'avait été compté par l'expéditeur, et par le télégraphiste qui l'avait reçue, que pour un seul mot, ce qui faisait que le télégramme en question, au

lieu d'être de 20 mots seulement, se trouvait être de 21, un mot de plus, par conséquent, qu'au télégramme simple, de 20 mots. — Cette décision est vraiment curieuse. On se demande comment la direction des télégraphes a su trouver deux mots dans *aujourd'hui*, et comment, pour augmenter les revenus des bureaux télégraphiques, elle n'est pas allée plus loin encore, dans son système de décomposition, en y découvrant, non pas deux mots seulement, mais *quatre mots*, et même, au besoin, *cinq*: *à le jour de hui*. — Cette dernière décision aurait pu se fonder sur ce que la préposition *à* est renfermée dans *au*, qui commence le mot, ce qui fait que la plupart de nos grammairiens ne veulent pas qu'on dise: *jusqu'à aujourd'hui*, mais *jusqu'aujourd'hui*.

Il y aurait donc tout profit pour l'administration des télégraphes à décomposer ce mot: *aujourd'hui*, puisqu'au lieu d'un seul mot, ils y en trouveraient *cinq*, au besoin.

En résumé, il serait bon que le public fût averti, avant que d'expédier une dépêche télégraphique, de la quantité de mots qu'on lui comptera pour *aujourd'hui*, s'il trouve à propos de se servir de cette expression dans sa dépêche, et qu'elle approche du nombre fatal de *vingt mots*.

Agréez, monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma considération.

Un de vos lecteurs assidus.

Un plaidoyer de Berryer.

Le génie a des immunités qui lui sont propres. Tel vice qui perdrait un homme ordinaire paraît à peine un défaut dans un esprit supérieur. L'existence de Berryer est d'ailleurs tellement remplie, et de travaux si multiples, qu'on ose à peine, en parlant de ce fécond orateur, prononcer le gros mot de paresse.

Il faut pourtant bien le dire, l'illustre avocat n'était pas exempt d'une certaine négligence. Il a dû parfois à sa prodigieuse facilité de savoir réparer, à la dernière heure, des oublis qui, sans le don d'improvisation dont il était doué, auraient pu devenir fort préjudiciables aux intérêts de ses causes. Heureusement quelques minutes lui suffisaient pour parcourir un dossier, pour s'en assimiler le sens véritable et les moyens capitaux.

Son regard d'aigle saisissait en un clin d'œil le fort et le faible d'une affaire. Les préparatifs et les détails préliminaires de l'audience lui fournissaient un délai plus que suffisant pour compléter le travail auquel, trop souvent, avaient fait défaut les longues réflexions et le silence du cabinet. Son éloquence faisait le reste. En voici un curieux exemple:

Un ami lui avait confié une affaire importante, et dans laquelle la question d'honneur et de probité était en cause aussi bien que l'intérêt personnel. Autant par amitié que par devoir, Berryer s'était promis d'étudier cette affaire avec soin; mais trois ou quatre jours après, l'avocat de la partie adverse lui ayant demandé communication du dossier, il le

lui donna et n'y pensa plus. Un matin, son client entra dans son cabinet.

— Vous savez, dit-il, que c'est pour aujourd'hui.

— Quoi ? pour aujourd'hui, fit Berryer d'un air distrait.

— Notre affaire, donc.

— Ah ! diable !

— L'aviez-vous oublié ?

— Pas du tout... vous avez une voiture ?

— Oui.

— Alors, en route.

— Eh bien ! et le dossier ?

— Nous le trouverons à l'audience, je l'ai communiqué à l'avocat de la partie adverse.

Tout le long du chemin le client rabâcha son affaire. Berryer l'écoutait à peine ; il songeait à un discours qu'il devait prononcer à la Chambre.

Arrivé à l'audience, Berryer échangea une poignée de mains avec son adversaire et lui réclama son dossier. Celui-ci le tira de sa serviette et le lui remit. Berryer profita de l'appel des causes du jour pour le parcourir. Il saisit du premier coup le fort et le faible de l'affaire, et glissa dans l'oreille de son ami ces mots rassurants : Le jeu est bon, nous gagnerons.

Sur ces entrefaites, le président donne la parole à M^e Berryer. Il parla d'abondance pendant une heure. Il exposa d'abord les faits avec une admirable lucidité, discuta les points de droit, fit valoir des arguments judicieux, et, dans le feu de l'improvisation la plus brillante, ne parut pas s'apercevoir de l'agitation de son client, qui bondissait sur son banc et l'implorait du geste et du regard. Enfin, au moment où Berryer relevant les manches de sa robe, par un geste familier, allait commencer à conclure, le malheureux client lui saisit le bras et lui dit :

— Mais, malheureux, vous plaidez pour mon adversaire !

Berryer le regarde avec une stupéfaction bien naturelle ; mais se remettant aussitôt, il se rassied avec majesté et s'adressant aux juges :

— J'ai encore beaucoup de choses à dire, Messieurs ; je prie le tribunal de m'accorder cinq minutes de repos.

Avec une parfaite courtoisie, le président prononça une suspension d'audience de dix minutes.

Berryer en profita pour consulter son dossier... c'était celui de la partie adverse, que son confrère lui avait remis par mégarde.

— Tout va bien, dit Berryer à son client, l'affaire est encore bien meilleure que je ne croyais. Il reprit alors la parole, et commença à peu près en ces termes :

J'ai exposé au tribunal avec une entière sincérité l'affaire qu'il est appelé à juger. Avec la même sincérité, avec le soin le plus minutieux, j'ai fait valoir ce qui, dans la cause, peut paraître à l'avantage de nos adversaires. Je ne crois pas que mon honorable contradicteur puisse exprimer en faveur de la défense un argument que je n'aie pas prévu. Main-

tenant, etc., etc... ; et il démolit pièce à pièce, avec une logique irréfutable, tout l'échafaudage de raisonnements qu'il avait élevé avec tant d'art pendant la première partie de son discours.

Est-il besoin d'ajouter qu'il gagna le procès, et laissa les juges et les avocats présents sous le charme de cette audacieuse rhétorique qui consiste à donner d'abord aux demandeurs le rôle de défenseurs pour les écraser ensuite plus sûrement sous le poids des armes qu'il semblait avoir forgées pour eux ?

L'Exposition de peinture.

LE NOUVEAU-NÉ. — *Quelques détails biographiques sur l'auteur de ce tableau.*

L'exposition de peinture est venue heureusement détourner pour quelques semaines l'attention des Lausannois des bruits de la grève, et de la situation on ne peut plus tendue entre patrons et ouvriers. Après les maçons ouvrant le temple de Janus, les amateurs de beaux-arts nous ont gracieusement ouvert le temple de la paix.

Le musée Arlaud reçoit de nombreux visiteurs ; chaque jour de nouvelles toiles prennent place dans les salles déjà richement décorées, et l'exposition de Zurich, qui vient d'être clôturée, nous en enverra probablement un assez grand nombre encore.

Au dire des connaisseurs, l'exposition est au-dessous de la précédente. Peut-être peut-on attribuer cette opinion à ce qu'elle ne compte aucune de ces œuvres saillantes de Gleyre, de Vautier, de Diday, etc., qui font courir toute une foule d'amateurs. Mais si, dans ce parterre des arts, il n'y a point de ces fleurs luxuriantes, il en est un très grand nombre qui, plus modestes, n'en ont pas moins beaucoup de mérite et attestent de réels talents. C'est avec un vrai plaisir qu'on parcourt ces salles, et l'on ne peut qu'être reconnaissant envers les personnes qui se sont dévouées pour nous offrir de telles jouissances, si rares dans notre ville.

Nous n'avons pas l'intention de faire une critique de l'exposition. Nous nous bornerons à quelques détails sur les principales toiles. Comment ne pas dire quelque chose du charmant tableau exposé par M. Anker, par exemple ? On ne peut s'arrêter devant le *Nouveau-né*, sans éprouver un véritable ravissement, tant le sujet est habilement et heureusement traité. Laissons-en la description à M. Tissot, l'auteur d'une publication fort bien faite, intitulée : *Les Beaux-Arts à l'Exposition de Lausanne*, que nous recommandons à tous les amateurs de peinture et surtout aux visiteurs de l'exposition.

Autour d'un berceau rustique, espèce de gros panier d'osier dans lequel est emmaillotté un commencement de poupon dont la tête sort à peine des moelleuses couvertures, les frères et les sœurs se sont réunis pour saluer le nouveau-né. L'aînée des deux fillettes contemple déjà le frêle petit être avec la tendre sollicitude d'une mère. La cadette, ravissante enfant aux cheveux blonds comme les épis et aux joues de roses, lui envoie un doux sourire de bienvenue. A côté d'elle le cadet de la famille, encore en robe, les mains cramponnées au bord du berceau, se dresse sur ses pieds et cherche à voir ce qui fait la joie et l'admiration de ses deux sœurs ; mais il est